



Facture impayés pour une mauvaise raison - négociation

Par adrien84

Bonjour,

Je suis prestataire de service conciergerie. Suite à un sinistre fait par le locataire. La propriétaire a selon ces mots mis sous séquestre ma facture de 4000e. le devis des réparations est de 660e.

Elle refuse de me payer tant que les assurances ne l'aurons pas payés et me porte responsable quoi qu'il en soit car je suis la conciergerie. Evidemment j'ai un contrat de prestation qui me protège. Je ne suis pas responsable des dégâts causés par les locataires.. je ne suis pas Gestionnaire donc sans carte G.

Je propose donc d'être au moins payé de la somme dû moins les 660e. Elle est d'accord mais souhaite se protéger..et me demande de rééditez une facture où figure le montant sans les 660? retenu du litige (en le précisant).

Ma facture qui court est correct, je ne vois pas pourquoi la refaire ainsi.. Clairement sont but est de garder les 660e si les assurances refusait de la dédommager.

Pourriez vous m'éclairer svp, dois je faire un avoir ou refaire la facture afin d'avancer sur ce litige?..

J'aimerais bien être payé.. mais je ne voudrais pas perdre 660? pour une chose dont je ne suis pas responsable.

Merci d'avance,

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il faut trouver dans votre contrat les clauses qui pourraient engager ou dégager votre responsabilité.

Vous pouvez aussi consulter un avocat, et éventuellement améliorer le texte de votre contrat pour mieux vous protéger.

Par adrien84

Mon contrat a été rédigé par un avocat spécialisé dans mon activité. Il me protège de la situation actuelle. Je ne suis pas responsable.

Mais comme vous le savez des personnes n'en n'ont rien à faire des contrats car ils savent que ça coûte cher une procédure..des habitués vue leur comportement..

Engager un avocat ou partir en procédure pour 660? me coûtera probablement plus que les 660?.

Je viens de recevoir un message de mon comptable. Selon lui refaire une facture comme demandé reviens à dire que j'accepte que les 660 ? reste impayés si l'assurance refuse de payer..qu'en pensez vous ?

J'ai la forte impression que cette demande de refaire la facture différemment soulève un piège..

Par yapasdequoi

Ne refaites pas la facture.

Il n'y a aucune raison de vous faire supporter des frais qui ne relèvent pas de votre engagement contractuel.

Voyez plutôt un huissier pour une injonction de payer.

Par adrien84

Je vous remercie pour vos réponses.
Bien à vous.